

sonnes en tout. Cette année, il y a augmentation de 3,300 ou de près de 50 p. 100. Si j'ai bien compris la déclaration qu'a faite, l'autre jour, le ministre, les forces armées auront besoin, cette année, de 100,000 nouveaux membres. Il me semble que le personnel civil dont on dispose actuellement pourrait s'occuper d'une forte augmentation dans les forces armées sans qu'il soit nécessaire d'augmenter en proportion ses propres cadres. Quelle est la raison de cette forte augmentation de 50 p. 100? Les effectifs de l'armée seront-ils augmentés d'autant? Ce n'est sûrement pas ce qu'on projette, puisque le ministre a déclaré qu'on aurait besoin de 100,000 hommes.

L'hon. M. RALSTON: Je puis dire à l'honorable député que je me suis posé la même question. Je suis allé aux renseignements et je crois ne pas me tromper en disant que la plus grande partie de cette augmentation est due au fait qu'on affectera des civils inaptes au point de vue médical à un assez grand nombre d'emplois détenus actuellement par des hommes appartenant aux catégories A ou B.1. Voici les emplois en cause: commis aux écritures, ingénieurs, pompiers, gardiens, téléphonistes, instructeurs aux écoles de métiers, préposés aux laboratoires, à la photographie ou à la radiographie, membres de certains personnels d'hôpital, serveuses, cuisiniers, infirmiers, pharmaciens, hommes de science, adjoints de techniciens, spécialistes en histoire, en langues et en chimie,—ces derniers ne remplacent pas des soldats, mais sont engagés en tant que civils,—ingénieurs topographes, cartographes, imprimeurs lithographes, ingénieurs topographes, ingénieurs dessinateurs, architectes, ingénieurs constructeurs, ingénieurs mécaniciens, et certains hommes de métier, peintres, machinistes, cordonniers, métallurgistes, tailleurs, raccommodeurs de textiles, camionneurs et chauffeurs d'autos, mécaniciens de moteurs et travailleurs.

M. DOUGLAS (Weyburn): L'augmentation s'explique en grande partie par la substitution de civils aux employés militaires?

L'hon. M. RALSTON: Oui.

L'hon. M. BRUCE: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Pendant que j'étais absent de la Chambre il y a quelques minutes, le ministre de la Défense nationale aurait dit que j'avais fait allusion aux honneurs militaires à Dieppe d'une manière sarcastique. C'est absolument contraire à la vérité, et je prie le ministre de se rétracter.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député ne devrait pas exiger de quelqu'un qu'il rétracte ce que tous ont entendu. Il lui est loisible d'affirmer ce que bon lui semble et je dois accepter sa déclaration, mais il ne saurait

[M. Douglas (Weyburn).]

se prononcer sur une attitude que j'ai moi-même observée et sur des paroles qu'il a bel et bien prononcées, et, pour ce simple motif, me demander de rétracter ce que j'ai dit.

L'hon. M. BRUCE: Le ministre a dit que j'avais parlé d'une manière sarcastique.

L'hon. M. RALSTON: Je veux être de bon compte avec l'honorable député, et s'il dit qu'il n'avait pas l'intention d'être sarcastique, j'accepterai sa déclaration.

L'hon. M. BRUCE: Le ministre n'aurait pas dû s'exprimer de la sorte, et je proteste.

M. MacNICOL: Le ministre vient de dire que nos troupes ont acquis beaucoup d'expérience à Dieppe, et que cette expérience s'avèrera précieuse dans nos opérations éventuelles. Je voudrais lui demander quelques éclaircissements sur ce point. Je partage cet avis. Elles acquerraient ainsi beaucoup d'expérience. Les journaux nous ont souvent dit que les troupes canadiennes postées en Angleterre doivent conduire l'assaut contre l'Europe, et je me suis souvent demandé quelle pourrait être leur efficacité dénuées qu'elles sont d'expérience pratique sur le champ de bataille. Cette question vient de ce que le ministre a déclaré qu'on a acquis beaucoup d'expérience lors de l'attaque sur Dieppe. Je sais que, lorsque les Canadiens prendront une part active au combat sur la ligne de feu, ils se montreront aussi valeureux que lors de la dernière guerre. Il n'y a pas de meilleurs soldats au monde. Il serait regrettable toutefois de les lancer dans la mêlée comme troupes de choc sans expérience réelle du combat. Le ministre peut-il nous dire s'ils prendront part au combat comme troupes de choc sans avoir acquis une expérience de cette nature?

L'hon. M. RALSTON: Tout ce que je puis dire, c'est que des troupes ne peuvent acquérir l'expérience du combat sans y prendre part. C'est banal, mais c'est vrai, et il s'agit de savoir sur quel champ de bataille les placer. Si l'honorable député veut parler d'un certain genre de bataille préliminaire...

M. MacNICOL: Je sais que le général McNaughton a déclaré que nos troupes constitueraient des troupes de choc. Comment peuvent-elles s'acquitter de cette tâche sans expérience du combat?

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député dit que les troupes devraient avoir l'expérience du combat, et il se rend compte qu'il leur faudrait prendre part au combat en vue d'acquiescer cette expérience. En d'autres termes, il faut que des troupes prennent une part réelle au combat pour acquiescer cette expérience. C'est une autre question de savoir si elles doivent aller au combat comme une